

Délibération n° 2024-06-08-019

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 juin 2024

Objet : CRÉATION D'UN
COMITÉDE
PROGRAMMATION DES
TRAVAUX EP

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelynne BRUN

Date de convocation :
30 mai 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 82

Pouvoir : 4

Votants : 86

Pour : 80

Contre : 1 – (DUBIEN
Gaëtan)

Abstention : 2 – (JOURDY
Isabelle, DOS SANTOS
Christophe)

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juin à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelynne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LECHEVALLIER Christine, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, MERCERON Jean-Luc, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, GHESQUIERE Chantal, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, CHAUVET Jean-Louis, JOURDY Isabelle, LAMOUREUX Jean-François, MEYER Jean-François, DUBIEN Gaëtan, DUTHEIL Bernadette

Suppléants ayant pouvoir :

MILLE Marielle, PELISSIER Patrick, TARDIVEL Ghislain, MILLET

Arnaud, NURY Jacques, DOS SANTOS Christophe, CLERMONT Max, BOISNAULT Christian, DAUPHIN Jean-François, VINCENT Claude, MARLET Pierre, DIALLO Gloria, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, RABANY Anne

Pouvoirs :

LONGCHAMBON Vladimir donne procuration à BONNET Grégory, DAVID Marie donne procuration à JOURDY Isabelle, LARDANS Jacques donne procuration à CHAUVET Jean-Louis, LONCHAMBON Christian donne procuration à BAULAND Gisèle

Secrétaire de séance : Mme BRUN

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PROGRAMMATION DES TRAVAUX EP

Exposé :

Monsieur le Président expose que les deux dernières années ont été marquées par des fluctuations importantes sur les marchés de l'énergie, avec une hausse considérable des prix de l'électricité. Cette situation a entraîné, pour les communes, une multiplication par 2 ou 3 de la facture énergétique due à une faible production nucléaire et hydroélectrique, à la fin de l'approvisionnement en gaz Russe et aux stocks bas.

Dans cette conjoncture et afin de limiter les conséquences sur leurs finances, les collectivités ont enclenché des démarches fortes pour réduire leur consommation énergétique. L'éclairage public représente en moyenne la moitié des dépenses d'électricité d'une commune, ce qui en fait une priorité en termes d'optimisation. Les actions mises en place portent sur la sobriété, via la coupure de l'éclairage public en milieu de nuit et sur des projets plus structurels de rénovation. TE63 a été fortement sollicité pour soutenir ses membres dans ces démarches au cours des années 2022 et 2023, s'efforçant toujours de les accompagner efficacement.

En effet, les collectivités ont été encouragées par les résultats de l'audit du parc d'éclairage réalisé en 2020, mettant en évidence les opportunités de rénovation et les économies potentielles. Ce dynamisme positif a été entretenu par l'obtention de programmes de financements ambitieux (rénovation des éclairages sportifs, optimisation des systèmes de commande, fonds vert, etc. ...).

Tout cela se traduit par une quantité importante de projets pour lesquels des conventions ont été proposées. Au cours de l'année 2023 et encore à ce jour, il est constaté des difficultés à donner satisfaction à toutes les collectivités dans des délais raisonnables. Ces délais s'expliquent :

- Au niveau des moyens humains : les équipes de TE63, de SEMELEC63 et des entreprises sont fortement sollicitées dans la réalisation des projets. En effet, nous constatons en 2021 et 2022 une multiplication par 2,4 des dossiers étudiés sur une année par rapport à la moyenne, passant de 550 à 1310 en y intégrant le programme spécifique France Relance : Optimisation des systèmes de gestion.

Cette hausse importante de dossiers étudiés se retrouve aujourd'hui en suivi et réalisation.

- Et financiers : TE63 participant aux projets sur ses fonds propres, nous constatons une consommation rapide des crédits disponibles.

Afin de donner de la visibilité aux collectivités sur la programmation de leurs demandes de travaux, mais aussi pour permettre à TE63 d'avoir une programmation budgétaire soutenable pour ses finances, il est proposé au comité syndical la création d'un comité annuel de programmation qui aura la charge de caractériser, hiérarchiser et programmer les demandes de travaux des collectivités.

Ce comité annuel de programmation concernera les projets d'éclairage public de rénovation, de compléments, de mise en valeur, d'illuminations, d'éclairage sportif et de coffrets prises foraines.

A l'inverse, les opérations en lien avec le vandalisme, la remise en état, la mise en sécurité, la coupure nocturne, la signalisation tricolore ou en coordination avec une opération d'aménagement ne sont pas concernées et continueront d'être programmées en priorité « au fil de l'eau ». Concernant ces dernières il sera apprécié une information aux services de TE63 la plus en amont possible.

Le comité de programmation prendra la forme suivante :

- Celui-ci aura lieu à la fin du 3^{ème} trimestre de chaque année
- Il traitera les projets soumis (conventions retournées signées) à TE63 avant le 30 juin de l'année en cours
- Les programmations des projets seront communiquées aux collectivités au cours du 4^{ème} trimestre pour permettre les programmations budgétaires adéquates. Elles feront également l'objet d'une présentation en comité syndical
- Il sera composé des élus du groupe de travail éclairage public, des vices présidents et des techniciens de TE63/SEMELEC63 en charge de l'éclairage public et de la programmation budgétaire. Ce comité sera sous la responsabilité du Président de TE63
- Le comité de programmation utilisera des critères objectifs de hiérarchisation tels que :
 - o Nature des travaux (remplacement de matériel obsolète et/ou vétuste : lampadaires type boule, capots plastiques, ballon fluo, ...)
 - o Priorité des travaux définis par les audits énergétiques (Lum'Acte)
 - o Ordre chronologique de réception de la convention signée
 - o Sommes investies sur la commune au cours des dernières années
 - o A jour du paiement des cotisations, des participations travaux et de la communication des arrêtés de coupure
 - o Caractère structurant du projet

L'objectif de ce comité de programmation est bel et bien la hiérarchisation et la programmation des projets délibérés par les collectivités, leur réalisation n'étant pas remise en cause.

Il est demandé au comité syndical :

- d'approuver la création de ce comité de programmation et de ses composantes
- de donner pouvoir au Président de TE63 de mener toute actions nécessaires à son bon déroulement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

